Ville de
SAINTDIZIER

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-DIZIER s'est réuni en séance publique salle du Conseil Municipal (Hôtel de Ville), sous la présidence de M. Quentin BRIERE, Maire, en suite de la convocation faite le 23 juin 2022

Présents :
M. BRIERE, Maire
Mme BLANC, M. KAHLAL, M. RAIMBAULT, Mme CLAUSSE, M. VAGLIO, Adjoints au Maire
Mme ABA, Mme AUBRY, Mme BIGUENET, M. BOUZON, Mme COLLET, M. DAVAL, Mme DONATO, M. DREHER, Mme GAILLARD, M. GARNIER, Mme GUINOISEAU, M. HAMMADI, M. LESAGE, M. LISSY, M. MONCHANIN, M. OLIVIER, M. OUALI, Mme PEYRONNEAU, Mme THIEBLEMONT, Mme VARNIER

Excusés :
Mme CHEVILLON, M. CORNUT-GENTILLE, Mme DE CHANLAIRE, Mme GARCIA, M. KARATAY, Mme KREBS, Mme LE MOGUEN, M. OZCAN, Mme ROBERT-DEHAULT

Ont donné procuration :
M. CHEVILLON à M. KAHLAL
M. CORNUT-GENTILLE à M. BRIERE
Mme GARCIA à M. LISSY
Mme LE MOGUEN à M. MONCHANIN
M. OZCAN à Mme BLANC

Secrétaire de séance : M. OLIVIER

N° 42-06-2022

BUDGET PRINCIPAL –ADOPTION DU PROGRAMME D'EMPRUNTS – DECISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2022

Rapporteur : M. Franck RAIMBAULT

Vu l'article L 2337-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 04-02-2022 du 7 février 2022 adoptant le programme d'emprunt 2022 du budget principal de la Ville de Saint-Dizier,

Dans le cadre de la décision modificative n° 2 du budget principal, il est nécessaire de contracter des emprunts d'un montant total de 7 642 135,12€ afin de financer les travaux de la section d'investissement de 2022 et à venir en 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire et signer au nom de la Ville, pour le budget principal de l'exercice 2022, les contrats de prêt à mettre en place auprès des organismes bancaires pour un montant de 7 642 135,12 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver ces propositions par **29 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS (M. BOUZON – Mme DONATO).**

Pour extrait conforme,

Pour le Maire et par délégation
Christophe LANDRIN
Directeur Général des Services